# COP 15 Biodiversité : peut-on se réjouir ?

**L’accord « Kunming-Montréal » a été adopté ce lundi par plus de 190 États. Son objectif principal ? Protéger 30 % de la planète et restaurer 30 % des espaces terrestres et marins d’ici 2030.**

*COP15 Biodiversité : peut-on se réjouir ?*

Après plusieurs reports dus à l’épidémie de COVID-19, la COP 15 sur la biodiversité, présidée par la Chine, s’est ouverte à Montréal le 7 décembre dernier. Les députés de 190 États ont discuté durant plus d’une semaine de la protection de l’environnement pour la décennie 2020-2030.

## « Kunming-Montréal »[1] : un accord sans précédent

L’accord « Kunming-Montréal », qui a été signé ce lundi 19 décembre 2022, reprend **23 objectifs-cibles** [2], parmi lesquels :

- la protection de **30 % de la planète** d’ici 2030 ;
- des garanties pour les droits des **peuples autochtones**, de véritables gardiens de la biodiversité ;
- la restauration de **30 % des espaces terrestres et marins** dégradés ;
- un investissement **mondial de la part des pays développés** pour respecter les engagements :

    - 20 milliards de dollars annuels d'ici 2025 ;
    - et de 30 milliards d'ici 2030 annuels .

La mise en œuvre de l'accord « Kunming-Montréal » est à présent dans les mains de chaque État signataire. Il reste à présent à voir comment chacun des pays va mettre en pratique ces engagements.

## La COP 15 : points faibles et améliorations

Si on peut se réjouir de cet accord, le chemin est encore long et des améliorations sont à mettre en place. Plusieurs objectifs sont louables mais ne vont pas forcément assez loin. Voici les inquiétudes que l'on peut avoir à ce stade.

- Des financements ont déjà promis par le passé mais les budgets sont **souvent revus à la baisse** après le coup d'éclat politique.
- L'accord promet des révisions régulières des progrès afin d'ajuster le tir mais n'entérine **pas d'obligation stricte** de respecter les engagements.
- Amnesty International regrette la considération seulement **partielle des peuples autochtones** [3].
- L'accord vise à réduire de moitié les risques associés aux pesticides. Une occasion manquée de parler de **l'élimination des monocultures,** peu résistantes aux maladies et dépendante des pesticides, ainsi qu'une **interdiction totale des insecticides**.
- Les « 30% » de la planète à protéger ne sont **pas clairement définis** (Les définit-on en hectares ? Dans quels pays ?).
- Dans la pratique, **qu'en est-il des 70 % restants de la planète** ? Il ne s'agit pas de négliger cette partie important de notre Terre.
- On omet de mettre l'accent sur **l'économie circulaire.** Pourtant, elle joue un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité. Par exemple, éviter les transports de marchandises (avions, bateaux) à travers le monde permet de diminuer **l'importation accidentelles** d'espèces invasives en Europe [4].
- Le **budget** alloué est jugé **trop faible** (estimation : 500 milliards nécessaires), surtout pour les pays du Sud, d'après An Lambrechts (experte de Greenpeace) et Thierry Hance (biologiste et écologiste à l'UCLouvain) [5].

Lors de la COP 16, en 2024, la communauté internationale se réunira à nouveau pour mesurer les progrès et réajuster la direction. Cela permettra d'avoir une vision claire des promesses tenues ces deux prochaines années, et de celles qui ne le seront pas. D'ici-là, **on attend les initiatives politiques concrètes de la Belgique** de pied ferme !

En Wallonie, plusieurs appels à projets pour la biodiversité ont été lancés par le cabinet de la Ministre Tellier. Par ailleurs, plus de 30 réserves naturelles ont vu le jour cette année ! Ces projets font sans aucun doute partie des actions cohérentes à mener pour atteindre les nouveaux objectifs de la COP 15.

> **Lire les bonnes nouvelles de 2022 pour l'environnement et la biodiversité**

## La COP Biodiversité, c'est quoi au juste ?

La COP sur la biodiversité a lieu tous les deux ans. Elle se concentre sur la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique (biodiversité) autour d'un traité appelé

« Convention sur la diversité biologique » ou « CDB ».

Des écosystèmes sains et équilibrés permettent de purifier l'eau et l'air, polliniser les champs, procurer du bois…Et la diversité des espèces et les interactions entre elles sont à la base du fonctionnement d'un écosystème. Les plus grandes pertes de biodiversité sont dues :

- à l'urbanisation ;
- à la surexploitation des organismes et des terres ;
- aux changements climatiques ;
- aux pollutions ;
- aux espèces envahissantes.

Aujourd'hui, c'est plus d'un million d'espèces végétales et animales qui sont menacées d'extinction. Seulement 17 % des terres et 8 % des océans sont protégés alors que la moitié du PIB mondial dépend d'écosystèmes sains [6]. La présence d'une telle coopération mondiale est cruciale pour les enjeux de demain.

---

[1] Rappelons au passage qu'aucun des objectifs de l'accord d'Aichi, pour la décennie précédente, n'a été atteint.

[2] "Découvrez les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité", Le Devoir, Alexis Riopel

[3] "Biodiversité. L'accord de la COP15 sur la biodiversité est «une occasion manquée» de protéger les droits des peuples autochtones", Amnesty International

[4] Espèces exotiques envahissantes, EFSA

[5] "Biodiversité: les pays du monde entier trouvent un accord, qui devient historique", Le Soir

[6] "COP15 biodiversité : ce qu'il faut savoir", Nations Unies

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

**Source URL:** *https://www.ecoconso.be/content/cop-15-biodiversite-peut-se-rejouir*